



Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)

TERMES DE REFERENCE

APPEL A PROJETS

PISCCA HAITI 2017-19

*Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs en Haiti :
« Structuration et Accompagnement de la Société Civile Haïtienne dans les secteurs de
la citoyenneté, de la jeunesse, de la formation et des médias. »*

CONTEXTE GENERAL

Depuis 2004, l'Ambassade de France en Haiti accompagne les initiatives locales de développement portées par la société civile haïtienne. Elle a ainsi pour objectif d'apporter un soutien direct aux populations haïtiennes en finançant des projets de lutte contre la pauvreté et de renforcement des acteurs de développement, notamment les ONG et associations haïtiennes.

Le Fonds PISCCA – Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs, anciennement connu sous le nom de Fonds Social de Développement (FSD) constitue désormais le principal outil d'appui à la société civile haïtienne porté par l'Ambassade de France.

Il est l'instrument privilégié du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France pour **favoriser le renforcement, la structuration et la professionnalisation des organisations issues de la société civile haïtienne.**

Pour y parvenir, **le fonds PISCCA soutient en priorité des projets de développement durable et économiquement viables à long terme**, portés par des organisations de la société civile (OSC) afin d'accroître leur crédibilité en tant qu'acteurs de développement et forces de mobilisation et de propositions.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Encourager des projets de développement local et pérennes ;
- Promouvoir les initiatives innovantes portées par la société civile ;
- Renforcer les capacités des bénéficiaires et de la société civile ;
- Encourager la mise en réseau et les synergies entre les acteurs de terrain.

DOMAINES D'INTERVENTION

Le projet présenté s'inscrit dans le sillage de la jeunesse, de la citoyenneté, de la formation et des médias, avec une priorité donnée aux thématiques suivantes :

- Les femmes : L'Ambassade de France en Haïti a toujours eu une attention particulière pour intégrer la dimension de genre dans les projets de développement.
Le projet présenté vise particulièrement un équilibre dans les groupes cibles avec une forte attention portée vers les femmes.
- L'innovation : D'ordre technique, méthodique ou social, ces innovations doivent permettre de contribuer au renforcement institutionnel et structurel des OSC.
- L'éducation à la citoyenneté : Les projets favorisant les débats d'idées, et qui contribuent à répondre aux enjeux du pays et à développer une meilleure connaissance des enjeux liés à la citoyenneté seront privilégiés.
- Le sport : Les projets s'appuyant sur le sport en tant que vecteur d'éducation et de changement social afin de participer à la lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes et, *in fine*, à la valorisation les bénéfiques de la mixité pour le sport sont très appréciés.

Enfin, les médias représentent une thématique transversale. Les projets favorisant la démocratisation de l'information, la participation citoyenne de tous aux débats d'idées et la cohésion entre acteurs de développement ou offrant un espace de dialogue sont bienvenus.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les porteurs de projet

Le fonds PISCCA s'adresse à des organisations de la société civile haïtienne - que le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères reconnaît comme « les ONG, les fondations, les coopératives, les associations professionnelles, les partenaires sociaux (organisations syndicales et d'employeurs) ainsi que les acteurs économiques dont le but lucratif est limité (comme les entreprises sociales). »¹ - d'une existence de 3 ans au moins et justifiant d'une première expérience en matière de gestion de projet.

Par ailleurs, afin d'assurer l'impact de la subvention accordée, les OSC soumissionnaires au présent appel à projets seront éligibles à la condition qu'elles n'aient pas été bénéficiaires directes d'autres financements extérieurs (à l'exception des partenariats noués à l'échelle nationale).

- Durée du projet

Dans le cadre du présent appel à projets, la durée de mise en œuvre des projets ne devra pas excéder 24 mois.

¹ Document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et la société civile. Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (2017)

– Zones géographiques

Les projets peuvent être menés sur la totalité du territoire haïtien, en milieu rural ou urbain. Une répartition géographique équitable des projets sélectionnés sera valorisée afin de favoriser un maillage territorial homogène.

– Budget

La subvention sollicitée ne devra pas excéder 2 000 000 de gourdes (30 000 euros).

Le porteur de projet doit, par ailleurs, apporter une contribution minimale de 10% du montant total du projet en numéraire ou en valorisation financière.

– Communication

Chaque projet doit prévoir un plan de communication. Ces actions de communication seront valorisées et pourront faire l'objet d'un accompagnement de la part du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade.

Il pourra s'agir, selon le type de projet, de cérémonie d'inauguration, d'inscription de logos sur les infrastructures, d'annonces radio et presse, de réalisation de vidéos, de portraits, etc.

CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets se basera sur la combinaison des critères suivants :

- La constitution d'un dossier **complet** ;
- La qualité et nature du projet ;
- L'adéquation avec les priorités d'intervention du fonds PISCCA.

NB : *les projets cofinancés à hauteur d'au moins 10% du budget total et/ou faisant l'objet de partenariats seront très appréciés.*

CAS D'EXCLUSION

- Dossier incomplet ;
- Dossier reçu après la date limite de dépôt ;
- Dossier ne répondant pas aux critères d'éligibilité et domaines d'intervention du présent appel à projets ;
- Projet de construction de bâtiments (école, centre de santé, orphelinat, etc.) ;

Les dépenses suivantes ne peuvent être financées sur subvention PISCCA :

- frais de fonctionnement, salaires des membres du groupe bénéficiaire, charges;
- parcelles (terrains), clôtures ;
- véhicules (achat ou réparation) ;
- fonds de roulement.

MODALITES DE SELECTION ET DE MISE EN OEUVRE

Après une première présélection technique réalisée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), les dossiers sont soumis à un Comité de sélection franco-haïtien qui statue sur la pertinence du projet et sur l'octroi de la subvention durant la première quinzaine de septembre 2017.

En cas d'accord de subvention, un courrier de notification est adressé au porteur de projet et un protocole de financement entre l'Ambassade de France et le porteur du projet est signé.

La subvention est versée en plusieurs tranches. Le décaissement des tranches successives est conditionné à la remise d'un rapport technique et financier d'utilisation des tranches précédentes.

Le SCAC assure un suivi administratif, technique et financier durant toutes les phases de mise en œuvre du projet. Une évaluation du projet vient clore son exécution après remise par le porteur du projet d'un rapport technique et financier final.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention doit **impérativement** comporter :

- **Une lettre officielle de demande de financement**, précisant le montant de l'enveloppe sollicitée, adressée au Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle ;
- **Le formulaire de demande de subvention** dûment rempli (en annexe du présent document);
- Les documents officiels concernant l'association :
 - la **reconnaissance officielle** de l'OSC qui porte le projet par le ministère des Affaires Sociales et du Travail ;
 - les **statuts** de l'OSC ;
 - une **attestation bancaire** originale de la banque dans laquelle a été ouvert le compte sur lequel sera versée la subvention. La devise du compte bancaire doit apparaître clairement.
 - **tous documents administratifs** relatifs aux activités de l'organisation.

Tous les documents seront transmis en **français**.

La demande de financement doit être exprimée en **gourdes**.

L'envoi des dossiers se fait par voie électronique : *david.chenu@diplomatie.gouv.fr*, objet « PISCCA 2017 – Nom de la structure » **OU** par voie postale à l'attention du : SCAC/Pôle développement - Ambassade de France en Haïti - 51, rue Capois - BP 1312 - Port au Prince.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier complété devra être envoyé avant le jeudi 31 août 2017 à 12h00.

Tout dossier incomplet ou reçu après la date et l'horaire indiqués ne sera pas étudié.

Remarques :

- *Un même demandeur ne peut présenter qu'un seul projet dans le cadre de cet appel. Tout porteur présentant plusieurs dossiers verra la totalité de ses demandes rejetées.*
- *Les porteurs de projet sélectionnés seront contactés début septembre 2017, à l'issue du Comité de pilotage.*

Pour toute demande :

David CHENU, Chargé de mission Coopération technique
david.chenu@diplomatie.gouv.fr